

Référence : C.N.395.2023.TREATIES-IV.9 (Notification dépositaire)

CONVENTION CONTRE LA TORTURE ET AUTRES PEINES OU
TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS

NEW YORK, 10 DÉCEMBRE 1984

THAÏLANDE : RETRAIT DE DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE FORMULÉE LORS DE
L'ADHÉSION À L'ÉGARD DES ARTICLES 1, 4 ET 5 DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 15 septembre 2023.

Le 28 septembre 2023



¹ Voir notification dépositaire C.N.979.2007.TREATIES-IV.9 du 2 octobre 2007 (Adhésion :
Thaïlande).